

1

COURANT DE CHÊNE



INFOS PRATIQUES

Mairie de La Tagnière
251 rue des 5 foires
71190 La Tagnière
Tél : 03 85 54 58 19
mairie.latagniere@wanadoo.fr
Site internet : la-tagniere.fr

HORAIRES

Mardi 14h-18h
Mercredi 9h-12h
Jeudi 14h-18h

FERMETURE POUR CONGÉS
du vendredi 22 décembre
au lundi 8 janvier

**RETROUVEZ DÈS
MAINTENANT LA
COMMUNE ET LE
SYNDICAT DES EAUX
SUR PANNEAUPOCHET**



EDITO DU MAIRE

Tagniériennes, Tagnériens,



L'année 2023 touche à sa fin et c'est l'occasion de faire le bilan des actions menées par votre municipalité au cours des douze derniers mois. Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, économique et sociale, nous avons poursuivi notre engagement au service de notre territoire et de ses habitants. Parmi les réalisations marquantes de cette année, je voudrais citer :

- La rénovation du mur du cimetière ainsi que la création d'un espace cinéraire
- La création d'une cantine à l'école permettant un meilleur accueil de nos écoliers et de réduire notre consommation énergétique.
- Le déploiement de la fibre optique, qui permettra en 2024 à tous les foyers de bénéficier d'un accès à internet haut débit et de réduire la fracture numérique.
- La création de notre site internet <https://la-tagniere.fr>
- Le soutien aux commerces de proximité, qui contribuent à la vitalité et à l'attractivité de notre village en offrant cette année à nos aînés des chèques cadeaux.
- Le week-end animé par le Théâtre du Bas de l'Âne.

Ce dernier projet a été réalisé grâce à la participation active et à la solidarité des habitants, des associations, et des partenaires institutionnels. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur implication et leur confiance.

L'année 2024 s'annonce pleine de défis et d'opportunités pour notre commune. Nous devons nous adapter aux enjeux du changement climatique, qui nous impose de repenser nos modes de vie et de consommation. Nous devons enfin renforcer notre démocratie locale, qui est le fondement de notre vivre-ensemble.

Pour relever ces défis et saisir ces opportunités, nous continuerons à agir avec vous et pour vous, dans un esprit de dialogue, de transparence et de responsabilité. Nous vous invitons à nous faire part de vos attentes, de vos besoins, de vos idées, de vos critiques, de vos propositions. Ensemble, nous construirons l'avenir de notre commune. Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne année 2024.

Yannick Bouthière

Votre Courant de Chêne en version électronique, c'est possible !

Il suffit d'en faire la demande sur l'adresse mail de la mairie, la vôtre restera confidentielle.

LES TAGNÉRIENNES ET TAGNIÉRIENS

NOUVEAUX ARRIVANTS

Jean GUINOT et Camille KNIFF ont fait l'acquisition d'une maison sur la commune, chemin du Rocher.

L'ensemble des élus leur souhaite la bienvenue dans la commune.

NOS JOIES

Le 1er octobre 2023, le Maire a célébré en mairie le parrainage civil de Louison DECHAUME, fils de Noémie LEMARQUAND et de Benjamin DECHAUME, résidents chemin des Amourants.

NOS PEINES

Joël PLAIDEAU, maire honoraire de la commune, domicilié chemin des Marais, nous a quitté le 08 octobre 2023. Toute l'équipe municipale présente ses sincères condoléances à la famille et vous invite à retrouver un hommage en page 3.



LES VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

Les élus de la commune sont heureux de vous convier, le vendredi 05 janvier 2024 à partir de 19h30, à la salle polyvalente du village, pour partager avec vous un moment de convivialité et vous présenter les vœux de la municipalité pour l'année 2024 à venir.

Ils auront le plaisir de partager avec vous le bilan de l'année qui s'achève et d'échanger sur les projets de l'année à venir.

Comme à l'accoutumé, chacun apporte quelque chose à grignoter et la commune offrira le verre de l'amitié.

JOËL PLAIDEAU : MAIRE HONORAIRE



Photo fournie par la famille.

Le 08 octobre 2023, Joël Plaideau s'est éteint à l'âge de 72 ans, après s'être battu longuement contre la maladie.

Il y a 8 ans, il a eu le bonheur de devenir grand-père d'une petite fille qui a su lui donner l'envie de

continuer à s'accrocher dans les moments difficiles.

Avant tout habitant de la commune de La Tagnière depuis 43 ans, il a été élu au Conseil municipal en 1983 et a endossé le rôle de maire durant 4 mandats consécutifs jusqu'en 2008.

Son souvenir subsistera longtemps dans les mémoires des habitants qui l'ont côtoyé dans ses fonctions, maire engagé pour son village, il a porté de nombreux projets qui font toujours vivre le village aujourd'hui.

Accompagné par les équipes municipales qui l'ont entouré tout au long de ces 4 mandats, il est à l'initiative de la construction de la salle polyvalente, de la restauration de l'intérieur de l'église, de la création d'une bibliothèque municipale, mais aussi de l'acquisition des deux bâtiments abritant les commerces actuels dans le bourg, l'épicerie et l'auberge.

Fervent défenseur de l'école du village, il s'est battu pour son maintien en 1993.

Il est également à l'origine du jumelage avec Collalto Sabino, commune italienne.



Cérémonie de jumelage avec Collalto Sabino. Archive mairie
Alors qu'il était vice-président de la Communauté de communes Arroux-Mesvrin, la commune a vu se construire à la sortie du bourg une zone de loisirs, dont l'Agorespace financé par cette dernière.

Au-delà de son engagement politique pour la commune, il était aussi une figure importante dans la vie associative du village, puisqu'il a longtemps été un bénévole actif au sein des diverses associations l'animant.

Le 25 novembre 2016, il succédait à Gilles Badet en tant que Président de l'association "Les Amis de La Tagnière".

La municipalité tient à lui rendre un dernier hommage, pour avoir consacré une grande partie de sa vie au village et souhaite le remercier une nouvelle fois pour cet engagement.



Inauguration de l'Agorespace. Archive mairie

LE CIMETIERE ET L'ÉGLISE

Les travaux du cimetière se sont achevés début octobre pour un total de 26 042.45€. Le département de Saône-et-Loire via l'appel à projet 2022 a subventionné ce projet à hauteur de 4 208.65 € et la commune a sollicité le fonds de concours de la CCGAM d'un montant de 3 299.96 €.

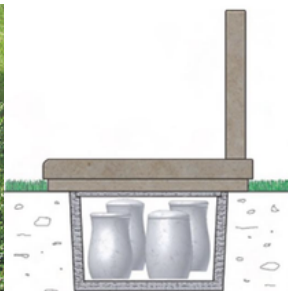


L'ESPACE CINERAIRE

Suite à ces travaux, la zone réservée à l'espace cinéraire est maintenant délimitée.

En 2024, l'aménagement paysager de cet espace sera réalisé, afin de délimiter une dizaine d'emplacements cavurnes.

Bon à savoir : une cavurne est un petit caveau en béton, nécessitant 1m² de terrain et dont la plaque d'ouverture mesure 60 x 60 cm, sur laquelle peut-être installé un monument. Il peut accueillir jusqu'à 4 urnes.



LES TARIFS DES CONCESSIONS

Au cours du Conseil Municipal du 23 novembre, les élus ont défini ensemble les nouveaux tarifs des concessions valable dès le 1er janvier 2024 :

150 € du m² pour 30 ans

Décliné comme suit :

Concession de 2m² (inhumation de cercueil):

pour 30 ans => 300 €

Pour 50 ans => 500 €

Concession de 1m² (inhumation d'urne) :

pour 30 ans => 150 €

pour 50 ans => 250 €

Case de Columbarium :

Pour 15 ans => 350 €

Pour 30 ans => 650 €

RÉPARATION DU COQ DE L'ÉGLISE

Pour pouvoir réinstaller le coq sur le clocher de l'église en toute sécurité, il est nécessaire de refaire la couverture du clocher et de changer le haut des poutres formant la pointe de ce dernier. Nous sommes dans l'attente des devis, afin de pouvoir travailler sur le financement. Les demandes de subventions sont des procédures longues, et la réinstallation du coq ne pourra pas être garantie en 2024.

